



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3968

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Coupe du Monde féminine de football 2019 - Attribution de subventions d'équipement aux communes sites hôtes d'entraînement pour la prise en charge des travaux liés à l'accueil des équipes demi-finalistes et finalistes de la Coupe du Monde féminine FIFA 2019 - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moreton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3968**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Coupe du Monde féminine de football 2019 - Attribution de subventions d'équipement aux communes sites hôtes d'entraînement pour la prise en charge des travaux liés à l'accueil des équipes demi-finalistes et finalistes de la Coupe du Monde féminine FIFA 2019 - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Coupe du Monde féminine FIFA 2019 a eu lieu en France, du 7 juin au 7 juillet 2019, et 9 villes-hôtes ont accueilli les 52 matchs de la compétition. Pour la 1^{ère} fois dans le cadre d'une grande compétition internationale organisée en France les demi-finales et la finale ont été organisées en province, à Lyon.

Près d'un milliard de téléspectateurs ont suivi la compétition sur les 5 continents et cette compétition est d'ores et déjà considérée comme un jalon important pour le développement du football féminin et du sport féminin d'une manière générale. La Coupe du Monde a également favorisé une évolution du regard porté sur le sport féminin de haut niveau.

La Métropole de Lyon a bénéficié de retombées incontestables en matière de rayonnement et de fréquentation touristique avec, notamment, près de 20 000 américains présents durant une semaine sur le territoire métropolitain.

Les demi-finales et la finale ont été programmées au Groupama Stadium de Lyon Décines Charpieu, les mardi 2, mercredi 3 et dimanche 7 juillet 2019.

Les 4 équipes qualifiées pour les demi-finales ont été accueillies dès la fin du mois de juin 2019 sur le territoire de la Métropole.

Afin d'identifier les sites-hôtes de ces 4 équipes la FIFA (Fédération internationale de football association) et la Fédération française de football -FFF- (mandataire de la FIFA) ont procédé, dès avril 2018, à un repérage des communes disposant des équipements nécessaires, avec l'assistance de la Métropole. Un cahier des charges a été adressé aux communes intéressées par la FIFA et la FFF.

Plusieurs communes de la Métropole se sont portées candidates et une 1^{ère} sélection de sites potentiels a été faite par la FIFA. Des visites techniques sont ensuite intervenues avec les experts de la FIFA et la FFF à la fin du 1^{er} semestre 2018, en présence des équipes techniques des communes. Diverses analyses ont été faites : qualité des terrains et de la pelouse (prélèvements de terre), visite des équipements (vestiaires, douches, tribunes, annexes). Les conditions d'accès aux stades et de sécurité des enceintes ont également été évaluées.

Parmi les principaux critères de sélection figurait le temps de parcours depuis les hôtels retenus par les équipes demi-finalistes, la qualité de la pelouse, la facilité de sécurisation des accès et la capacité des vestiaires.

À l'issue de ces visites les Communes de Dardilly (stade de la Brocardière), Limonest (parc des sports, terrain d'honneur) et Oullins (stade du Merlo) ont été sélectionnées par la FIFA et en ont été informées en novembre 2018. Le 4^{ème} site retenu a été celui du training center de l'Olympique Lyonnais à Décines Charpieu, qui n'a pas fait l'objet d'un suivi par la Métropole.

II - Participation financière aux aménagements des sites hôtes d'entraînement

Pour chaque commune, une liste des aménagements rendus nécessaires a été établie et des engagements ont été pris. Début 2019, une convention tripartite a été signée avec la FFF et la FIFA par chacune des 3 communes, qui prévoit, notamment, un soutien financier à hauteur de 10 000 € HT pour chacun des 3 sites-hôtes. La convention prévoyait également la fourniture de matériel et la formation des techniciens municipaux.

Pour chacune des 3 communes concernées, il s'est agi de la préparation et l'entretien des terrains et des équipements (vestiaires, douches, accès, sécurité, etc.) ainsi que la prise en compte de demandes complémentaires de la FIFA apparues en cours de processus.

Concernant la Commune de Limonest qui a, en outre, été retenue pour accueillir l'équipe des États-Unis, finaliste, de nouvelles dispositions en termes d'entretien des terrains et d'aménagement des espaces ont dû être prises en charge. L'autre équipe finaliste a été accueillie au training center de l'Olympique Lyonnais à Décines Charpieu.

Face à cette évolution du coût global, et au regard du rayonnement international et des retombées économiques de l'organisation de cet événement sportif sur le territoire métropolitain, la Métropole a souhaité accompagner les Communes de Dardilly, Limonest et Oullins dans ces investissements.

Il est donc proposé de subventionner à hauteur de 40 % les dépenses d'investissement présentées par ces communes pour l'accueil des équipes demi-finalistes dans le cadre de la Coupe du Monde FIFA 2019.

Seules ont été considérées les dépenses engagées spécifiquement pour répondre au cahier des charges et demandes complémentaires de la FIFA à l'occasion de ces matches.

Les montants proposés sont les suivants :

Commune	Montant des dépenses éligibles		Taux (appliqué au montant HT)	Montant du soutien (en €)
	HT (en €)	TTC (en €)		
Dardilly	36 720,24	44 064,29	40 %	14 688,10
Oullins	43 067,58	51 681,10	40 %	17 227,03
Limonest	131 406,50	157 687,80	40 %	52 562,60
Total				84 477,73

Le montant total du soutien proposé est de 84 477,73 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le soutien de la Métropole aux 3 communes sites hôtes d'entraînement dans le cadre de la Coupe du Monde féminine de football 2019.

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de :

- 14 688,10 € au profit de la Commune de Dardilly,
- 17 227,03 € au profit de la Commune d'Oullins,
- 52 562,60 € au profit de la Commune de Limonest.

c) - la convention à passer entre la Métropole et ces 3 communes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P39 - Sport, pour un montant de 85 000 € en dépenses à la charge du budget principal en 2020 sur l'opération n° 0P39O8313.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

4° - Le montant à payer, soit 84 477,73 €, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 204 - opération n° 0P39O8313.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.